

## Communiqué commun MHEMO et Association française des hémophiles (AFH)

### Épidémie de SARS-Cov-2 (Covid-19) :

#### Ouverture de la vaccination anti-covid aux personnes de plus de 12 ans

Le 15 juin 2021

A partir du 15 juin, les personnes de 12 ans ou plus peuvent se faire vacciner contre la Covid-19. L'AFH et MHEMO font le point sur cette ouverture.

#### LA VACCINATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UNE MALADIE HEMORRAGIQUE CONSTITUTIONNELLE / RARE

Les **pathologies prises en compte par la filière MHEMO** (hémophilie, maladie de Willebrand, pathologies plaquettaires, déficits rares en protéines de coagulation) **n'augmentent pas le risque de contracter la COVID-19, ni de développer des formes sévères de cette maladie**, par rapport à la population générale. En d'autres termes, **il ne s'agit pas de comorbidités au Covid sévère**. Cependant, la prise en charge médicale d'une forme sévère de la COVID-19 pourrait être plus complexe dans certains cas.

#### LA VACCINATION DES 12-17ANS VIVANT AVEC UNE MALADIE HEMORRAGIQUE RARE

**Depuis le 15 juin 2021, les 12-17 ans peuvent se faire vacciner avec l'accord parental des deux parents.**

Les adolescents présentant une comorbidité exposant à risque de forme sévère ne nécessitent qu'une seule autorisation parentale.

Un formulaire d'autorisation parentale est disponible [en cliquant ici](#).

#### Quel vaccin ?

L'Agence Européenne du Médicament a donné son feu vert uniquement pour le **vaccin Pfizer-BioNTech**. Des **aiguilles, plus fines** que celles utilisées pour les adultes, sont utilisées dans tous les centres vaccinateurs.

### Carte vitale

Les mineurs, même s'ils ont plus de 16 ans et disposent d'une carte vitale à leur nom, doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un de leurs parents. Cette précaution est nécessaire pour assurer le bon remplissage de l'outil Vaccin Covid.

### Prendre la décision de se faire vacciner

Pour aider parents et enfants à prendre la décision de la vaccination, il est recommandé de **prendre contact avec son centre de suivi pour recueillir l'avis du médecin assurant le suivi du patient**. Il est également **conseillé d'informer l'équipe du centre de vaccination de la maladie hémorragique constitutionnelle**. L'utilisation d'une aiguille fine et une compression longue de dix minutes après l'injection intramusculaire du vaccin sont recommandées.

### Comment se faire vacciner ?

Pour prendre rendez-vous dans un lieu de vaccination, il y a deux possibilités :

- > par téléphone, un numéro national spécifique est créé à cet effet : le **0800 009110** ;
- > par internet, sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ;
- > Toutes autres possibilités, que votre médecin de suivi habituel peut vous proposer.

La note de la DGS (DGS-URGENT N°2021\_59) « [Ouverture de la vaccination aux enfants de 12 ans et plus à partir du 15 juin 2021](#) » est disponible [ICI](#)

### SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec votre centre de suivi.  
Vous pouvez aussi consulter les sites internet de

- l'AFH : <http://www.afh.asso.fr>
- de la filière MHEMO : <https://mhemmo.fr/>

Pour tout besoin d'expression ou d'échange, l'Association française des hémophiles :

- met en place une permanence téléphonique au 06 61 25 67 03 ou 06 84 26 24 63
- et répond à vos mails : [accompagnement@afh.asso.fr](mailto:accompagnement@afh.asso.fr)